

La parole à :

•••••

Laurent OuazanaPRÉSIDENT DE CIPRÉS ASSURANCES

Nous sommes le premier et le seul acteur du marché de l'assurance à proposer aux TNS une offre de prévoyance similaire aux contrats collectifs proposés aux salariés.

Pour adhérer, un travailleur non-salarié n'a plus qu'à dire « je suis entrepreneur » et à préciser sa profession, sa date de naissance, son revenu et son statut (gérant majoritaire, mandataire social...). Nous nous occupons de tout le reste.

A l'heure où l'on parle de disruption, surtout dans le domaine numérique, cette approche de la prévoyance marque une véritable rupture. Mais nous sommes convaincus qu'il s'agit là d'un modèle vertueux : la conquête de parts de marché et la mutualisation qui l'accompagne vont nous permettre d'aligner le régime de prévoyance des TNS sur celui des salariés. »

2017: LA DISRUPTION ASSURANTIELLE

CIPRÉS Assurances engage une véritable révolution dans la couverture prévoyance des Travailleurs non-salariés : il suffit d'être entrepreneur pour être assuré.

Oubliés les acronymes obscurs des 17 régimes obligatoires de prévoyance, les interminables formalités de souscription, les examens médicaux... CIPRÉS Assurances promulgue la Déclaration Universelle de l'Entrepreneur. Aujourd'hui, il suffit d'être entrepreneur pour être assuré.



• • • • • • • • • • • • •

la prévoyance universelle : un régime de prévoyance unique, quel que soit le métier du TNS :



une adhésion avec signature électronique facile et rapide pour des garanties significatives;



la création de la **portabilité des droits en prévoyance** pour les entrepreneurs ;



la Déclaration Universelle de l'Entrepreneur : être en activité suffit à être assuré ;



favoriser les jeunes entrepreneurs :

- 50% sur la cotisation annuelle pour les moins de 30 ans ;



soutien aux TNS employeurs avec un avantage tarifaire sur la garantie incapacité de travaili.

UNE COMMUNICATION HORS NORMES

La Prévoyance des Pros fait sa révolution. Pour la faire connaître, CIPRÉS Assurances casse les codes de la communication et lance une campagne de grande ampleur.

.....

La Gamme Pro Evolutive casse les codes traditionnels de l'assurance. « Sa campagne de lancement se devait donc, elle aussi, de casser les codes de la communication, » explique Fanny Gilbert, Directrice Marketing et Communication de ClPRÉS Assurances. « Elle reprend les symboles de la révolution française (le bonnet phrygien, les sans-culottes ou le drapeau), mais dans un style décalé, un graphisme acidulé et des messages percutants : **Une nouvelle prévoyance vraiment culottée", "Liberté, égalité, simplicité", "Sans les formalités, la liberté!"...** » Elle est destinée à marquer les esprits de par son message et son ampleur, avec une approche à 360° de tous les publics visés, notamment les courtiers partenaires de CIPRÉS Assurances, mais aussi ceux qui pourraient avoir envie de le devenir ainsi que les experts comptables, conseillers clés des Entrepreneurs.

Des accroches percutantes :

- · UNE NOUVELLE PRÉVOYANCE VRAIMENT CULOTTÉE !
- · SANS LES FORMALITÉS. LA LIBERTÉ!
- · LA SIMPLICITÉ VAINCRA!

- · LIBERTÉ. ÉGALITÉ. SIMPLICITÉ !
- LA CONFIANCE AU POUVOIR !





TNS : la prévoyance universelle

CIPRÉS Assurances lance la première offre de prévoyance complémentaire unique quels que soient la profession et le statut des Entrepreneurs.

Les **3 millions de Travailleurs non-salariés (TNS)** sont affiliés à pas moins de 17 régimes obligatoires de prévoyance. Complexes et très hétérogènes dans leur niveau de couverture, ces régimes brouillent l'image de la prévoyance aux yeux des entrepreneurs.

Pour sortir de ce système dissuasif, CIPRÉS Assurances invente la prévoyance universelle : qu'ils soient boulanger, médecin, artiste, avocat, infirmier... ou quel que soit leur statut y compris les mandataires sociaux (gérant minoritaire, président de SAS ou SASU...), tous les Travailleurs non-salariés sont assurés de la même façon. « Nous couvrons mêmes les mandataires sociaux, dont le niveau de cotisation est calculé sur une base forfaitaire », explique Sylvie Langlois, Directeur Général de CIPRÉS Assurances.

La procédure d'adhésion a été simplifiée à l'extrême : il suffit de préciser sa profession, sa date de naissance et son revenu. L'entrepreneur n'a plus besoin de courir après les références du régime obligatoire auquel il cotise : « Nous nous occupons de tout ! », poursuit Sylvie Langlois.



Innovation 2

Etre en activité suffit à s'assurer

Les salariés ne sont soumis à aucune formalité médicale pour souscrire à un contrat de prévoyance. CİPRÉS Assurances donne la même facilité d'accès aux travailleurs non-salariés en promulquant la « Déclaration Universelle de l'Entrepreneur ».

Les Travailleurs non-salariés ont toujours vu dans les formalités médicales un frein à leur adhésion à une prévoyance complémentaire, ce qui explique en partie pourquoi seulement un TNS sur deux bénéficie d'une couverture prévoyance.

Les salariés n'ont aucune formalité médicale à passer pour adhérer au contrat collectif de leur entreprise. Pourquoi les travailleurs non-salariés seraient-ils moins bien traités ? Dès 2012, CIPRÉS Assurances a expérimenté la Déclaration d'absence d'arrêt de travail (DAAT), qui permet d'adhérer à une prévoyance complémentaire sans autre formalité médicale.

Ayant prouvé l'efficacité et l'absence d'impact technique avec cette expérience, CIPRÉS Assurances va aujourd'hui plus loin en promulguant la « Déclaration Universelle de l'Entrepreneur ». Tous les TNS âgés de moins de 55 ans dont la rémunération est inférieure ou égale à 3 Plafonds de la sécurité sociale (Pass) et qui ne bénéficient d'aucune rente ou pension peuvent en bénéficier.

Désormais, il est donc possible de dire : « Etre en activité suffit à être assuré ». Pour adhérer aux contrats de prévoyance de CIPRÉS Assurances, l'entrepreneur n'a qu'à déclarer qu'il est en activité et ne perçoit ni pension, ni rente. Il est alors automatiquement couvert.

.

On est vraiment un acteur entrepreneur engagé, avec une vraie prise de risque pour rendre l'assurance plus facile. C'est un exploit d'être entrepreneur en France et c'est déjà signe de bonne santé : ça me suffit pour assurer les entrepreneurs. » affirme Laurent Ouazana, Président de CIPRÉS Assurances.



Innovation 3

Une souscription simplifiée et dématérialisée

Les formalités d'adhésion aux couvertures prévoyance ont longtemps freiné les Travailleurs non-salariés. Ils peuvent désormais signer un contrat en quelques clics et en toute sécurité.

Expérimentée depuis octobre 2016, la souscription entièrement dématérialisée a fait ses preuves : plus d'un tiers des adhésions enregistrées se sont faites en ligne en seulement 3 mois. La signature électronique et l'environnement sécurisé garantissent la sécurité de la transaction.

Longtemps rebutés par les formalités médicales et la complexité des procédures d'adhésion aux régimes de prévoyance, les Travailleurs non-salariés peuvent désormais signer un contrat en quelques clics, en toute simplicité et en toute sécurité pour des niveaux de garanties élevés. Alors que les adhésions en ligne sont généralement limitées à une indemnisation maximale de 1 Plafond annuel de la sécurité sociale (39 228 € en 2017), CIPRÉS Assurances les permet jusqu'à 3 Pass (117 684 €)

Cette simplicité dans le processus de souscription est un véritable atout pour les courtiers : leur valeur ajoutée est avant tout dans le conseil et l'accompagnement des Travailleurs non-salariés dont ils partagent la culture entrepreneuriale.



Innovation 4

CIPRÉS Assurances récompense les jeunes entrepreneurs prévoyants

Les jeunes ont de plus en plus le goût de l'entrepreneuriat. CIPRÉS Assurances veut aussi leur donner le goût de la prévoyance.

60 % des jeunes de moins de 30 ans déclarent avoir envie de créer une entreprise. Ce goût de l'entrepreneuriat mérite d'être encouragé! CIPRÉS Assurances donne un coup de pouce aux Travailleurs non-salariés de moins de 30 ans en leur accordant 50 % de réduction sur leur première année de cotisation prévoyance (réduction dégressive pendant 5 ans).

C'est une façon de leur mettre le pied à l'étrier, mais aussi le moyen de leur faire découvrir le principe de la prévoyance : tous les jeunes ont beau se croire immortels, ils ont intérêt à se prémunir contre les coups durs, l'incapacité de travail, l'invalidité et le décès.

• • • • • • • • • • • •



Innovation 5

Pour la portabilité des droits

Parce que les Travailleurs non-salariés méritent les mêmes garanties que les salariés, CIPRÉS Assurances invente la portabilité des droits en prévoyance pour les entrepreneurs.

Tous les salariés bénéficient, depuis la mise en œuvre de l'Accord national interprofessionnel du 11 janvier 2008, d'un dispositif de portabilité des droits à la complémentaire santé (depuis le 1er janvier 2014) et prévoyance (depuis le 1er janvier 2015): s'ils perdent leur emploi et sont pris en charge par l'assurance chômage, ils restent couverts par leur complémentaire dans les mêmes conditions durant 12 mois.

.

Pourquoi les Travailleurs non-salariés ne bénéficieraient-ils pas du même dispositif? Dans son combat pour l'alignement de la prévoyance des TNS sur celle des salariés, CIPRÉS Assurances invente la portabilité: les TNS conserveront leurs droits à la prévoyance jusqu'à 12 mois suivant leur cessation d'activité, dès lors qu'elle découle d'une révocation non volontaire ou d'une liquidation judiciaire.



Innovation 6

Un coup de pouce aux entrepreneurs qui embauchent!

Convaincu que la création d'emplois mérite d'être encouragée, CIPRÉS Assurances soutient les entrepreneurs qui embauchent en leur accordant une réduction tarifaire.

Ce n'est pas seulement une offre tarifaire : c'est un véritable enjeu de société. « CIPRÉS Assurances s'engage concrètement pour le développement des entreprises et la création d'emploi », explique Laurent Ouazana, son Président.

Concrètement, une réduction de 10 % sur la garantie incapacité de travail est accordée aux entrepreneurs qui embauchent. Après tout, ce coup de pouce à la création d'emploi est bien mérité puisque les entrepreneurs employant au moins 1 salarié ont des arrêts de travail moins longs que les Travailleurs non-salariés n'ayant pas encore créé d'emploi.

.....

